

Bordereau de signature

ARR2016_0260



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE
REF: DV/SB

ARR2016 - 0260,

ARRETÉ

**OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 26 DECEMBRE 2016
AU 03 JANVIER 2017 INCLUS.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° DEL2014_0073 et DEL2014_0075, en date du 28 mars 2014, portant respectivement élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération n° DEL2016_0018, en date du 12 février 2016, portant élection du 9^{ème} Maire Adjoint,

VU la délibération n° DEL2016_0020, en date du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel Vachez, Maire, du 26 décembre 2016 au 03 janvier 2017 inclus,

A R R E T E

Article 1 : Monsieur Gérard Sanchez, 3^{ème} Maire-Adjoint et Madame Annyck Dodote, 4^{ème} Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel Vachez, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 26 décembre 2016 au 03 janvier 2017 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
 - Monsieur Gérard Sanchez, 3^{ème} Maire-Adjoint,
 - Madame Annyck Dodote, 4^{ème} Maire-Adjoint,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Article 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 19/12/2016

Le Maire


Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

20 DEC. 2016

Transmis au représentant de l'Etat le
Notifié le 20 DEC. 2016

